

## Denis Kessler est élu « Outstanding Contributor of the year – Risk » lors des *Insurance Insider Honours*

Le 11 septembre 2014, à Londres, Denis Kessler, Président-Directeur général de SCOR, a été élu « *Outstanding Contributor of the year – Risk* » par la rédaction de la revue *Insurance Insider* et un jury composé de professionnels de l'assurance et de la réassurance, au cours de la cérémonie de remise des prix *Insurance Insider Honours 2014*.

Chaque année, la revue *Insurance Insider* récompense un acteur important du secteur de l'assurance et de la réassurance. Cette année, les professionnels du secteur ont reconnu la contribution de Denis Kessler ainsi que le succès du Groupe sous sa direction.

Depuis le début de l'année, SCOR et son Président-Directeur général ont reçu plusieurs distinctions attribuées par les professionnels de l'assurance et de la réassurance. En janvier dernier, Denis Kessler a été élu par l'International Insurance Society pour rejoindre l'« *Insurance Hall of Fame* » et, en mai, le Groupe s'est vu attribuer le « Prix de la meilleure opération financière 2013 » par le Club des Trente (association regroupant des directeurs financiers de grandes entreprises françaises) pour l'acquisition de Generali US. En juin, SCOR a été élu « *Reinsurer of the Year* » lors des *Reactions London Market Awards* et a également reçu le prix « *Life Transaction of the Year* » par la publication spécialisée *Trading Risk* pour son contrat de transfert de risques extrêmes de mortalité avec Atlas IX.

**Denis Kessler, Président-Directeur général de SCOR**, déclare : « *Je suis très fier d'avoir reçu ce prix, qui vient récompenser le succès de SCOR ainsi que sa position actuelle de réassureur mondial de premier rang. Comme je l'ai indiqué cette semaine lors de la journée Investisseurs de SCOR, un an après le lancement de son plan stratégique « Optimal Dynamics », le Groupe est en bonne voie, démontrant une nouvelle fois sa capacité d'adaptation dans un environnement difficile* ».

\*

\* \*

---

## Énoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence de SCOR déposé auprès de l'AMF le 05 mars 2014 sous le numéro D. 14-0117 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations.

Les informations financières du Groupe sont préparées sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne. Les informations financières ne constituent pas un ensemble d'états financiers trimestriels/semestriels tel que défini dans le rapport IAS 34 « Information financière intermédiaire ».